**Objet : Demande de contributions sur les schémas, politiques et mécanismes conduisant à des actes de discrimination raciale et sur la promotion de la justice et de l’égalité raciales.**

 Le Secrétariat du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme, au nom du Comité consultatif, a l'honneur de se référer à la résolution 48/18 du Conseil des droits de l'homme intitulée **"De la rhétorique à la réalité : appel mondial à une action concrète contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée".** La résolution est jointe en annexe pour faciliter la consultation.

 Au paragraphe 14 de la résolution, le Conseil des droits de l'homme demande au Comité consultatif "de préparer une étude dans laquelle il examine les modèles, les politiques et les processus qui contribuent aux incidents de discrimination raciale et fait des propositions pour faire progresser la justice et l'égalité raciales, qui devraient être fermement ancrées dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation de ses objectifs, en consultation, dans la mesure du possible, avec le Haut-Commissariat et le mécanisme international d'experts indépendants chargé de faire progresser la justice raciale et l'égalité dans le contexte de l'application des lois, créé par le Conseil des droits de l'homme dans sa résolution 47/21, et de présenter cette étude au Conseil des droits de l'homme à sa cinquante-quatrième session."

 À cette fin, le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme invite les parties prenantes concernées, notamment les États membres, les organisations internationales et régionales, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, les procédures spéciales du Conseil, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, les autres organes des Nations Unies créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme, les commissions économiques régionales des Nations Unies et les autres organismes, fonds et programmes pertinents des Nations Unies dans le cadre de leurs mandats respectifs, les institutions nationales des droits de l'homme, les organisations de la société civile, le secteur privé, la communauté scientifique et technique et les établissements universitaires, à apporter leur contribution afin d'intégrer ces informations dans l'étude.

 Afin de faciliter la soumission des contributions, le Comité consultatif fait circuler le questionnaire ci-joint sur le sujet. Toute réponse au questionnaire ou contribution sur le sujet doit être envoyée au secrétariat du Comité consultatif avant le **10 octobre 2022 ,** soit par courrier électronique à OHCHR-hrcadvisorycommittee@un.org (en indiquant dans l'en-tête "*Contributions sur les schémas, politiques et mécanismes conduisant à des actes de discrimination raciale et sur la promotion de la justice et de l’égalité raciales"*), soit par courrier ordinaire à l'adresse suivante :

Secrétariat du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme

 OHCHR - Office des Nations Unies à Genève

CH-1211 Genève 10, Suisse

Fax : +41 22 917 9011

 Les soumissions seront publiées sur la page web du comité consultatif, sauf celles qui comportent une demande claire de ne pas être divulguées publiquement.

 Le Secrétariat du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme saisit cette occasion pour vous renouveler les assurances de sa très haute considération.

22 août 2022